

Makiayi da Manomi

Magazine d'Informations sur l'Agriculture et l'Elevage - N°009 - Mai 2023

CEREMONIE DE REMISE OFFICIELLE DES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT DES PRODUITS LABELLISES AUPRES DE L'OAPI



LES EFFETS DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT

INVENTAIRE DE CERTAINS PRODUITS NIGERIENS SUSCEPTIBLES D'ETRE LABELLISES (IG, MC)

PP. 12-13



Makiayi da Manomi

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Dr Garba Yahaya

Sécrétaire Général du
Ministère de l'Agriculture

COMITÉ DE RÉDACTION

Mme Boukari Aminatou

Zakari Moussa

Magagi Naroua

Maliki Aissata

Badamassi Djariri Abdoulwahab

Hassia Bouhari

Abdoul-Razak Harouna Chaibou

INFOGRAPHIE

Inoussa Oumarou

IMPRESSION

NIN

TIRAGE

500 exemplaires

Sommaire



LES EFFETS
DES INDICATIONS
GEOGRAPHIQUES SUR
LE DEVELOPPEMENT

P.4



LE PROCESSUS
DE PROTECTION
DES PRODUITS NIGERIENS
IG

P. 5-6



SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
ET RESILIENCE
SOMMET DE DAKAR (25-27
JANVIER 2023)

P. 7



CEREMONIE DE REMISE OFFICIELLE
DES CERTIFICATS
D'ENREGISTREMENT DES PRODUITS
LABELLISES AUPRES DE L'OAPI

PP. 8-9



RESULTATS DE LA
CAMPAGNE IRRIGUEE
2022-2023

PP.10-11

Editorial

Protégeons nos IG, valorisons nos produits



Dr Garba Yahaya

Sécrétaire Général du Ministère de l'Agriculture

L'histoire montre que l'usage de désigner des produits originaux par le nom du lieu de leur production ou de leur fabrication est très ancien. En Afrique, on peut citer des exemples comme le gari de Savalou au Bénin, les toiles de Korhogo en Côte d'Ivoire, le Violet de Galmi ou la croix d'Agadez pour le Niger. Des liens étroits avec la zone considérée, en raison de l'histoire, des savoir-faire des producteurs ou du fabricant et des conditions agro climatiques de production sont toujours établis. Ces produits ont un nom et une réputation qui inspirent la confiance et qui sont reconnus par certains commerçants et certains consommateurs. Cette situation reste une réalité dans notre pays, mais, la reconnaissance de cette originalité par un droit de Propriété Intellectuelle est une démarche récente. C'est ici qu'interviennent les Indications Géographiques (IG).

Les IG désignent les qualités uniques d'un produit liées à son origine géographique et constituent un outil important de droit de Propriété Intellectuelle, incessible, autonome, au même titre que le Brevet ou la Marque. L'Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur les Aspects des Droits de Propriété Intellectuelle qui touchent le Commerce (ADPIC, 1995) constitue le principal cadre réglementaire international pour les IG.

Non seulement, il sert à définir les IG et à aligner les procédures de protection, mais donne aussi l'accès à un système international de règlement des différends. Ainsi, "Aux fins du présent accord, on entend par les IG, des indications qui servent à identifier un produit comme étant du territoire d'un membre ou d'une région ou localité de ce territoire, dans les cas où une qualité,

réputation ou autres caractéristiques déterminées du produit peut être attribuée essentiellement à cette zone géographique".

Le Niger dispose depuis 2012 des programmes de développement des chaînes de valeur porteuses inscrites comme programmes phares pour la transformation et la modernisation de l'Agriculture. Le développement de ces filières, à intérêts national et régional, va favoriser l'émergence des pôles agro-industriels inclusifs de toutes les parties prenantes.

Suite au Sommet de Dakar de Janvier 2023, en plus des (5) cinq filières (Oignon, Bétail/viande, Niébé, Riz et lait) retenues dans le PACTE, le Niger dispose de plusieurs autres chaînes de valeur à avantages comparatifs: Cuirs et peaux, volaille/pintade, tomate, arachide, souchet, sésame, canne à sucre, moringa, gomme arabique, miel et poisson, produits artisanaux, etc.

Etant donné qu'il y a souvent des tentatives de "tricherie, usurpation" sur les réputations des IG en utilisant les mêmes noms ou des noms identiques ou similaires, en sens les IG doivent être protégées de manière adéquate. L'entrée en vigueur de la ZLECAf pose la question des IG avec justesse sur le plan continental, ce qui constitue pour le Niger une opportunité de se positionner davantage sur les marchés sous régionaux et même internationaux et assurer un développement territorial durable.

Cet bulletin est un point de départ pour converger les initiatives de valorisation des produits de terroir en créant les meilleures conditions de compréhension du concept des IG par les parties prenantes à tous les niveaux.

LES EFFETS DES INDICATIONS GEOGRAPHIQUES SUR LE DEVELOPPEMENT

Les IG ont un impact certain sur le développement rural. En effet, la reconnaissance d'un produit donné lui confère une position privilégiée sur le marché et impulse une dynamique de mobilisation collective pour la mise en œuvre de cette IG. Elles créent une interaction entre le produit, le marché, et le groupe demandeur de l'IG. Aussi, les relations entre les acteurs des différents maillons d'une filière (producteurs, transformateurs, distributeurs, détaillants, consommateurs finaux...) se dynamisent-elles davantage. Cette approche assure une valorisation des produits nationaux par leur promotion tant sur le plan national, régional qu'international, et cela dans un environnement protégé. Par cet outil, les producteurs sont appelés à s'organiser et à mieux se structurer dans le processus de production, de promotion et de commercialisation de leurs produits. Les IG impriment un état d'esprit dans le but d'atteindre l'effort économique souhaité (meilleure négociation avec les distributeurs, reconnaissance et conservation du patrimoine génétique, appropriation locale des noms de lieu de production).

Sur le plan environnemental, les IG permettent de maintenir des systèmes de production menacés, tout en couplant ce maintien avec un développement du tourisme. De ce fait, une attention plus particulière est accordée aux zones protégées, ce qui favorise conséquemment la durabilité des activités de tourisme. En termes économiques, les Indications Géographiques permettent la promotion des patrimoines alimentaires et culturels inaliénables, créent localement une valeur ajoutée, favorisent l'accroissement de la production, la création d'emplois et le développement du tourisme. Établies d'abord au plan national dans les pays d'Europe du Sud (France, Italie, Espagne), les IG ont fait l'objet d'une reconnaissance européenne par un règlement de 1992. Depuis 1994, avec l'entrée en vigueur des accords de l'OMC, les IG sont également reconnues par l'OMC dans tous les pays membres.

**OUSMAN ABDOU
PF/IG/MAG**



LE PROCESSUS DE PROTECTION DES PRODUITS NIGERIENS IG

Ancrées dans des territoires particuliers, des potentialités éligibles en Indications Géographiques existent au Niger. Même non reconnues officiellement, elles contribuent de fait à la dynamique socio-économique des régions, créent des emplois et des revenus locaux tout en favorisant la diversité de la production, et répondent aux attentes des consommateurs attentifs à l'origine et à la qualité. On peut citer par exemple le cas de :

- > L'oignon "Violet de Galmi" dont les semences et les produits bulbes font l'objet de piratage à l'échelle internationale ;
- > La viande séchée (connue sous la dénomination "Kilichi"), produit emblématique et très prisée dans la sous-région et au-delà ;
- > L'oignon blanc de Gothèye et de Soucoucoute ;
- > Le poivron et l'Encens de Diffa ;
- > Les sous-produits de certaines races animales du Niger (peau de la chèvre rousse, viande et fromage pour les races Azawak et Bororo) ;
- > Les produits artisanaux (Croix d'Agadez, de Tahoua, de Zinder, etc.).

Prenant la mesure des enjeux liés aux droits de Propriété Intellectuelle, les pays africains se sont mobilisés à travers l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) pour faire face au défi de la protection de leur patrimoine. C'est ainsi que la conférence des Ministres de l'Agriculture et de l'Industrie des pays membres de l'OAPI, tenue à Ouagadougou au Burkina Faso en 2005, a engagé tous les pays à promouvoir cet outil dans le cadre du développement du monde rural et de la lutte contre la pauvreté. Au Niger, un point focal Indications Géographiques a été nommé, et un inventaire



de la riche diversité des produits du terroir nigérien a été fait entre 2006 et 2007, dans le souci de sauvegarder et protéger les produits dont la notoriété et la réputation ont dépassé le territoire national. Ces dispositions se sont avérées nécessaires parce que consécutivement à la libéralisation du commerce mondial, qui a eu comme corollaire la concurrence déloyale observée actuellement, par l'envahissement des marchés de nos pays par tous les types de produits, et des tentatives d'usurpation dont certains de nos produits font l'objet (Oignon Violet de Galmi, Kilichi du Niger, etc.). Méconnus et ne bénéficiant d'aucune reconnaissance juridique ou commerciale jusqu'à ces dernières années, les produits de terroir du Niger, pourtant riches et variés, présentent de nombreuses opportunités pour une grande tranche de la population locale.

Pour prendre en charge toutes ces préoccupations au Niger, un Comité National chargé des questions d'Indication Géographique a été créé et installé officiellement sous le haut patronage du Directeur de Cabinet du Ministre en charge de l'Agriculture en 2011. Depuis lors, les inves-

tigations menées, sur la base de la grille de repérage des produits éligibles et le guide du demandeur en IG, ont abouti à la description de certains produits ayant des avantages comparatifs et disposant des marchés de niche, suivie de l'élaboration des avant-projets de Cahiers de Charges (CdC) de quatre (4) produits nigériens à savoir : Oignon violet de Galmi, Kilichi du Niger (viande séchée), Peau de la chèvre rousse de Maradi et Tchoukou du Niger (fromage). Un premier dossier de ces quatre (4) produits a été soumis en janvier 2018 à l'OAPI par le Ministre l'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage en vue de leur enregistrement sous label IG. Après examens administratifs, techniques et juridiques, l'OAPI a formulé des observations en 2020, tendant à reconnaître qu'un seul des produits peut être éligible en IG, notamment Oignon Violet de Galmi et que les trois (3) autres ne peuvent bénéficier que des labels de MC.

Se basant sur les données techniques et scientifiques et le savoir-faire des producteurs du Kilichi, le groupement demandeur dudit produit, avec l'appui du Comité National chargé des IG a renvoyé, par le truchement du Président dudit

Comité, un rapport circonstancier d'argumentaires en faveur du Kilichi du Niger, comme devant bénéficier d'un label IG au même titre que le Violet de Galmi et que les deux (2) autres peuvent bénéficier du label MC, du fait que leurs données techniques et scientifiques ne sont pas encore en point. Les multiples efforts déployés par l'Etat du Niger dans le montage des différents dossiers pour la labellisation de ces produits, et devant la nécessité de reformuler certaines parties des Cahiers de Charges (CdC) des IG et des Règlements d'Usage (RU) des MCA candidates, l'OAPI a recruté des consultants nationaux pour mener ces travaux sous l'égide de la SNL/OAPI du Ministère en charge de l'Industrie et la supervision technique du Point Focal IG. A la fin de l'élaboration et de validation des Cahiers de Charges (CdC) des produits candidats en IG et des Règlements d'Usage des MC avec les groupements demandeurs, après leurs reformulations par les consultants nationaux, un dossier complet a été retransmis officiellement, par le Ministre de l'Agriculture au Directeur Général de l'OAPI, pour enregistrement sous labels IG et MC, en avril 2021. Après réception des quatre (4) dos-

siers d'enregistrement par l'OAPI et les examens techniques desdits dossiers, et la concertation du Comité National IG, il est proposé que l'oignon violet de Galmi et le Kilichi soient protégés sous label IG et la peau de la chèvre rousse de Maradi et le Tchoukou évoluent vers une Marque Collective (MC) du fait des insuffisances des données techniques et scientifiques avérées à même d'établir le lien entre le produit et son terroir.

**OUSMAN ABDOU
PF/IG/MAG**



SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET RESILIENCE

SOMMET DE DAKAR II (25-27 JANVIER 2023)

Le sommet Dakar 2, qui a pour thème «Nourrir l'Afrique : souveraineté alimentaire et résilience», s'est déroulé du 25 au 27 janvier 2023, dans un contexte de perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la pandémie de Covid-19, les changements climatiques et la guerre de la Russie en Ukraine. Plus de mille délégués et dignitaires y ont participé. Parmi eux, 34 chefs d'État et de gouvernement, dont le président de l'Irlande, M. Michael D. Higgins, plus de 70 ministres, des agriculteurs, des représentants du secteur privé et des partenaires au développement.

La délégation Nigérienne, présidée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, était composée du Ministre de l'Agriculture Dr Alambedji ABBA Issa, du Ministre du Plan Mr Rabiou Abdou, du Ministre Coordinateur du programme pôles Agro-Industriels, du Haut-Commissaire à l'initiative 3N et plusieurs autorités et cadres de l'Etat du Niger.

A l'instar des autres pays le Compact du Niger a été présenté par le Ministre de l'Agriculture Dr Alambedji ABBA Issa ; il s'appuie sur cinq chaînes de valeur avec lesquelles le Niger a un avantage comparatifs certains permettant d'atteindre la souveraineté alimentaire. Il s'agit de l'oignon, du Riz, du niébé, Bétail Cuir et Peau et du lait pour un montant de 2,1 milliards de Dollars avec un contribution de l'Etat d'environ 15% du montant le reste sera financé par les PTF, les privés et les bénéficiaires.

Il est à noter que cet appel a eu un écho favorable pour preuve les multiples engagements des partenaires techniques et financiers à soutenir le Niger notamment la Banque Africaine de Développement, le Banque Mondiale, la banque Islamique, l'ICRISAT, le PAM, le FAO et plusieurs partenaires bilatéraux et multilatéraux. Près de 30 milliards de dollars promesse d'investissement global avec une participation de la Banque africaine de Développement d'environ 10 milliards à elle seule ont été annoncées.

Trois jours durant la délégation du Niger a assisté à l'ensemble des présentations faites et des rencontres B2B (relation interentreprises) ainsi qu'une visite de l'Ambassade du Niger à Dakar pour un entretien avec les nos compatriotes résidant au Sénégal. Durant ces échanges le Chef de la Délégation du Niger a informé la diaspora sur l'état de la nation d'une part et a aussi recueilli les différentes difficultés auxquelles ils font face notamment retard des bourses, absence de cadre culturel, la carte d'identité, les élections de la diaspora.

Au terme de cet important sommet les chefs d'Etat et des gouvernements ont pris engagements suivants :

i) de finaliser l'élaboration des Compacts nationaux pour l'alimentation et l'agriculture approuvés lors du Sommet Dakar 2 en collaboration avec les parties prenantes des pays, les partenaires au développement et le secteur privé afin de parvenir à la sécurité et à l'autosuffisance alimentaires ;
ii) d'établir des Conseils présidentiels pour superviser la mise en œuvre des Compacts nationaux pour l'alimentation et l'agriculture;

iii) de soutenir la mise en œuvre des Compacts nationaux pour l'alimentation et l'agriculture avec des indicateurs de réussite clairement mesurables et assortis de délais, notamment en adoptant des politiques nationales concrètes, des mesures d'incitation et des réglementations visant à créer un environnement propice à des investissements plus importants et accélérés dans le secteur agricole ;

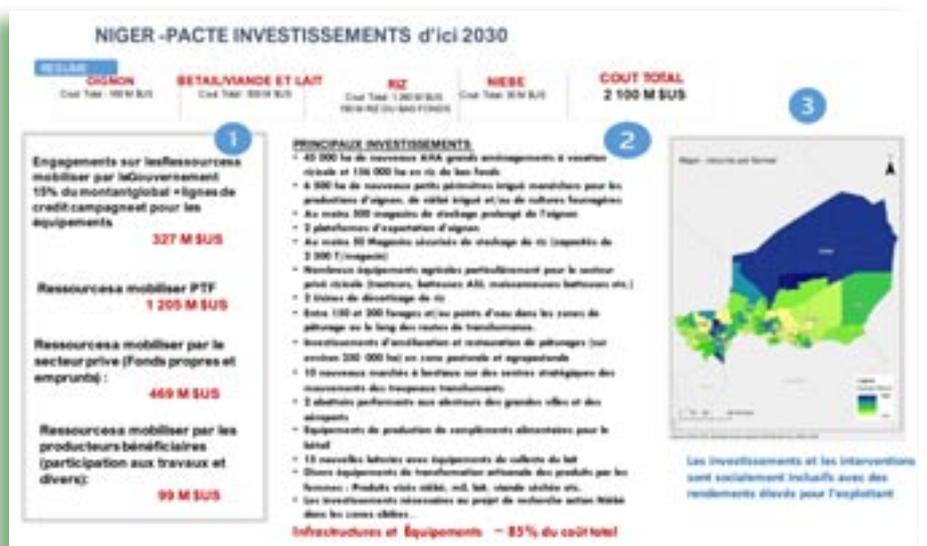
iv) de mobiliser des financements internes et externes pour les Compacts nationaux pour l'alimentation et l'agriculture auprès d'un large éventail de partenaires multilatéraux et bilatéraux et du secteur privé ;
v) d'augmenter le financement des budgets nationaux pour soutenir les Compacts nationaux pour l'alimentation et l'agriculture conformément à la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie en allouant au moins 10 % des dépenses publiques à l'agriculture ;

vi) de demander à la Commission de l'Union africaine et à la Banque africaine de développement d'assurer le suivi avec les différents partenaires au développement afin de finaliser le soutien financier de 30 milliards de dollars annoncés lors de ce Sommet, de rechercher un appui financier supplémentaire auprès d'autres partenaires, et de rendre compte du financement global des partenaires au développement ; et veiller à ce que la Déclaration du Sommet Dakar 2 soit soumise au Sommet de l'Union africaine de février 2023 pour examen.

En conclusion, la participation du Niger au sommet de Dakar a été une réussite eu égard aux différentes promesses des bailleurs pour accompagner le Niger. Le PAM, l'ICRISAT, la banque mondiale (60 millions de dollars dans un projet de résilience et 50 millions de dollars additionnels pour soutenir l'I3N, un projet de 350 millions en appui au FISAN).

Quant à la Banque Africaine de Développement des promesses fermes pour l'accompagnement du Niger sont tenues et un système de Suivi et Évaluation du programme a été demandé. Plusieurs accompagnements du fonds vert et du fond d'adaptation sont aussi attendus.

FALLA ABDOULAYE
DEP/MAG



CEREMONIE DE REMISE OFFICIELLE DES CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT DES PRODUITS LABELLISES AUPRES DE L'OAPI

A l'issue d'un examen technique concluant et aux termes de la période réglementaire de la publication des produits candidats dans le BOPI pour des éventuelles oppositions, l'OAPI a enregistré les demandes des groupements demandeurs des IG et des MC le 4 juin 2021. L'Oignon Violet de Galmi et Kilichi du Niger ont été officiellement enregistrés à l'OAPI comme Indications Géographiques Protégées (IGP). En plus de l'ananas pain de sucre du Plateau d'Allada-Bénin qui a été labellisé en Octobre 2020, ces enregistrements portent le nombre d'IGP des États membres de l'OAPI à huit (8), soit une hausse positive de 63%, par rapport à 2013, année où les premières IGP de l'espace OAPI ont été obtenues, dans le cadre de la première phase du Projet d'Appui à la Mise en Place des Indications Géographiques (PAMPIG I) dans les États Membre de l'OAPI. Ces enregistrements s'inscrivent dans l'objectif n° 5 (Action 4 « Promotion des produits du terroir et de l'artisanat ») du Plan stratégique de l'OAPI pour les périodes 2018-2022 et 2023-2027. Si la reconnaissance officielle d'un produit en



Indication Géographique est un acte majeur pour les États membres eu égard à l'intérêt que ces derniers ont manifesté lors des déclarations de Ouagadougou (7 décembre 2005) et de celle d'Abidjan (3 juin 2022), force est de reconnaître que l'enregistrement n'est pas une fin en soi. La reconnaissance officielle de ces produits en IGP est un acte majeur pour le Niger. Cependant, cet enregistrement ne constitue qu'une des étapes de la vie d'une IGP. Il faut surtout, préparer les acteurs concernés à la gestion des nouvelles IGP. C'est pourquoi, en prélude à cette cérémonie de remise officielle des certificats d'enregistrement et du logo de l'OAPI sur les IGP, un atelier de sensibilisation et de formation des acteurs concernés sur la gouvernance et la gestion de ces IGP obtenues et du logo y afférent a été tenu.



Ainsi, Suite à cette cérémonie de vernissage officiel des IGP et MC par le DG/OAPI, en présence des Ministres en charge de l'Industrie, de l'Agriculture, de l'Elevage, du Commerce, des cadres, des groupements porteurs des labels, des PTF et d'autres invités pour la circonstance, on



peut considérer aujourd’hui que l’engagement et la volonté des différents acteurs à œuvrer dans la valorisation et la durabilité des IGP et MC, constituent une garantie. Pour ce faire, il reste à consolider le processus par un renforcement des capacités des tous les acteurs, de manière à mieux exploiter les opportunités offertes et de prendre les dispositions à même de permettre aux producteurs organisés d’en bénéficier de la valeur ajoutée de leurs produits, liée à leurs savoir-faire techniques, professionnels et culturels. Aussi, le lancement de la ZLECAf constitue, pour les acteurs nigériens et les nouveaux produits labellisés, une opportunité à même d’assurer un positionnement de ces produits sur les marchés internationaux avec toutes les garanties de qualité et de



protection. Tout ce processus a été conduit grâce à l’accompagnement de l’Etat, de l’Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), du Projet d’Exportation des Produits Agro-sylvo-pastoraux (PRODEX), du Programme d’Appui au développement de l’Elevage au Niger (PRADEL) et du Projet qualité UEMOA.

**OUSMAN ABDOU
PF/IG/MAG**

| Indications Géographiques Protégées (IGP) | | Marques Collectives (MC) | |
|---|----------------------------------|---|---|
| <p>Logo IGP-ONG</p> | <p>Logo IGP KILICHI DU NIGER</p> | <p>LOGOMC « FROMAGE TCHOUKOU DU NIGER »</p> | <p>LOGOMC « PEAU DE LACHEVRE ROUSSE DE MARADI »</p> |

RESULTATS DE LA CAMPAGNE IRRIGUEE 2022-2023

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme stratégique «Accroissement et diversification des productions agricoles» de l'Initiative 3N, le Ministère de l'Agriculture a mis en œuvre le programme de campagne irriguée 2022–2023.

L'évaluation des résultats de cette campagne irriguée s'est faite à travers une enquête appelée Enquête Horticole.

Le dispositif de collecte est constitué des agents enquêteurs, des chefs d'équipes, des contrôleurs départementaux, des superviseurs régionaux et nationaux, une unité de contrôle de complétude et de codification, une unité de saisie, une équipe d'apurement et de traitement, des analystes, de rédaction du rapport et un coordonnateur.

Le contrôle de qualité a été opéré à tous les niveaux, depuis les sessions de formation/recyclage jusqu'au traitement, en passant par la collecte et la saisie.

Un atelier national a été organisé pour la validation des résultats. Cet atelier a vu la participation du Directeur de la législation, les cadres de la Direction des Statistiques, les Directeurs Régionaux de l'Agriculture, les chefs de services régionaux des statistiques agricoles et les représentants des structures partenaires, à savoir : le SP/CONACILSS, l'I3N, la DGA, le DNPSCA, l'INS, la DGPV et l'ONAHA.

Les principaux résultats de l'enquête horticole 2022–2023 se présentent comme suit :



Les superficies mises en valeur sont estimées à 3 16 478,45 ha, contre 238 197 ha en 2021-2022, soit une augmentation de 32,9%. Trois régions occupent à elles seules plus de 68% des superficies emblavées, à savoir : Tahoua 29,13% soit 92 193,70 ha, Dosso 23,94% soit 75 779,04 ha et Maradi 14,56% soit 46 068,01 ha, les autres régions partagent les 32% restants.

La production totale de la présente campagne est estimée à 8 106 237 tonnes, toutes cultures confondues, soit une augmentation de 1 985 864,34 tonnes par rapport à la campagne 2021-2022 (soit 32,45%). En termes d'équivalent céréalier, elle est de 1 384 548,32 tonnes EC, contre 1 147 645 tonnes en 2021-2022, soit une augmentation de 20,64%.

La production brute estimée à 8 106 237 tonnes, se répartit par région comme suit : Tahoua 2770981,86 T ; Dosso 1884437,95 T ; Maradi 1233985,64 T ; Zinder 933822,42T ; Tillabéri 530633,34 T ; Diffa 294709,37 T ; Agadez 247828,63 T et Niamey 209837,8 T.

La répartition entre les différents groupes de produits alimentaires est la suivante :

Le groupe des légumes : La superficie mise en valeur est estimée à 175 507,48 ha, avec une production de 5 246 675,03T représentant ainsi 602 314,67T en termes d'équivalent céréalier.

Le groupe des racines et tubercules occupe 43 524,26 ha avec une production estimée à 1 342



992,24 T et une production en termes d'équivalent céréalier estimée à 450 696,88 tonnes.

Le groupe des légumineuses couvre une superficie de 9 373,21 ha avec une production estimée à 53 977,38 T, pour un équivalent céréalier de 52 401,85 tonnes.

Le groupe des céréales : elles occupent une superficie de 39 799,83 ha avec une production estimée à 162 257,80 tonnes et un équivalent céréalier de 162 257,80 tonnes.

Le groupe des épices et stimulants : occupe une superficie estimée à 19 794,16 ha, avec une production de 392 442,58 tonnes pour un équivalent céréalier de 39 217,54 tonnes.

Le groupe des plantes à sucre : Ce groupe occupe une superficie de 24 449,64 ha, avec une production estimée à 850 234,41 Tonnes soit 70 841,71 tonnes d'équivalent céréalier.

Le groupe des oléagineux : Ce groupe occupe une superficie de 2 541,79 ha avec une production estimée à 15 127,08 Tonnes et un équivalent céréalier de 2 564,81 tonnes.

Le groupe des autres cultures : La superficie est estimée à 1 488,08 ha avec une production estimée à 42 530,50 tonnes et un équivalent céréalier de 4 253,05 tonnes.

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE
MAG**

REPARTITION DES RESULTATS PAR REGION :

| REGIONS | Superficies (HA) | Production brute (T) 2022-2023 | Production en Équivalent Céréaliier (E.C). |
|----------------------|-------------------|--------------------------------|--|
| AGADEZ | 11 499,90 | 247 828,63 | 42 738,19 |
| DIFFA | 14 183,16 | 294 709,37 | 59 343,59 |
| DOSSO | 75 779,04 | 1 884 437,95 | 373 688,72 |
| MARADI | 46 068,01 | 1 233 985,64 | 214 421,54 |
| NIAMEY | 8 630,76 | 209 837,80 | 24 951,45 |
| TAHOUA | 92 193,70 | 2 770 981,86 | 408 339,74 |
| TILLABERI | 33 182,07 | 530 633,34 | 114 527,37 |
| ZINDER | 34 941,81 | 933 822,42 | 146 537,72 |
| Total général | 316 478,45 | 8 106 237,01 | 1 384 548,32 |

RESULTATS PAR GROUPE DE PRODUITS :

| Groupes de produits | Superficies (HA) | Production brute (T) 2022-2023 | Production en Équivalent Céréaliier (E.C) (T). |
|----------------------|-------------------|--------------------------------|--|
| CEREALES | 39 799,83 | 162 257,80 | 162 257,80 |
| EPICES & STIMULANTS | 19 794,16 | 392 442,58 | 39 217,54 |
| LEGUMES | 175 507,48 | 5 246 675,03 | 602 314,67 |
| LEGUMINEUSES | 9 373,21 | 53 977,38 | 52 401,85 |
| OLEAGINEUX | 2 541,79 | 15 127,08 | 2 564,81 |
| Plantes à SUCRES | 24 449,64 | 850 234,41 | 70 841,71 |
| TUBERCULES | 43 524,26 | 1 342 992,24 | 450 696,88 |
| AUTRES CULTURES | 1 488,08 | 42 530,50 | 4 253,05 |
| Total général | 316 478,45 | 8 106 237,02 | 1 384 548,32 |

INVENTAIRE DE CERTAINS PRODUITS NIGERIENS SUSCEPTIBLES D'ETRE LABELISES (IG, MC)



Contexte

L'institutionnalisation de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans les années 1990 a particulièrement intensifié les flux commerciaux sur le marché international où l'on enregistre l'arrivée tous azimuts de produits. Aujourd'hui, ce marché se caractérise par une concurrence acerbée où les producteurs sont tenus de développer en permanence des stratégies pour améliorer leur compétitivité et se maintenir sur les marchés en jouant à la fois sur les prix et la qualité.

L'apposition des labels sur un produit implique une protection de ce produit contre toute usurpation par des tiers. Par conséquent, ce label offre le droit d'usage exclusif par les acteurs qui en sont titulaires et dépositaires de la technologie et des savoir-faire faisant de ce produit candidat une spécificité unique tant sur le plan qualitatif, que son lien à un terroir géographique donné.

La dernière révision de l'Accord de Bangui en 2015 dont la signature intervenue à Bamako, instituant l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) dispose de dix (10) annexes dont entre autres les indications géographiques, les marques, les modèles et dessins industriels, les obtentions végétales s'y rapportent aux questions de propriétés industrielles. Ces différents labels sont plus que des simples instruments commerciaux ou juridiques. Ils constituent des outils de développement rural capables de servir les intérêts commerciaux et économiques tout en préservant les valeurs locales telles la tradition culturelle, l'environnement, tout en permettant la participation du plus grand nombre d'acteurs.

De ces outils, le présent article fait un zoom sur le potentiel des produits éligibles en IG

Composantes d'une IG (voir figure)

L'IG est bâtie sur trois (3) composantes)

Le produit

L'organisation porteuse

La reconnaissance juridique



Dans les terroirs, il existe des produits spécifiques que des générations ont peu à peu construit leur identité locale : savoir-faire, produits alimentaires typiques et réputés, paysage particulier qui reflète l'interaction entre ressources naturelles et systèmes de production. Aujourd'hui, ce lien entre un produit, un lieu et sa population ne représente pas seulement un héritage à préserver, mais une valeur à part entière sur le marché, du fait que les consommateurs s'intéressent de plus en plus à la qualité liée à l'origine, aux traditions et à la typicité.

Les produits du terroir regorgent des attributs de qualité spécifique indissociables des lieux où ils sont produits. Ces produits différenciés peuvent ainsi répondre à une demande spécifique et rémunératrice. Ainsi, les consommateurs attachent de plus en plus d'importance à ces particularités des produits agricoles et

alimentaires, notamment à leur culture, à leur identité et aux moyens de production durables. En outre, ces produits contribuent à la préservation de la biodiversité, ainsi qu'à la réduction de la pauvreté en milieu rural.

Potentiel des produits éligibles au Niger

Sur la base des investigations dans certaines et des recherches documentaires, le Niger dispose d'un potentiel inestimables des produits agrosylvopastoraux, halieutiques et artisanaux de terroir. A noter que l'objectif visé est de promouvoir la valorisation des filières à haute valeur marchande sur les marchés de niche, nationaux et internationaux.

La procédure de mise en place et du développement du système de démarche qualité par la reconnaissance des signes distinctifs d'origine des produits est une démarche de longue haleine. Elle se base sur l'analyse de certains paramètres socio-économiques, organisationnels et de qualité, notamment :

- L'amélioration de l'accès aux marchés ;
- La préservation de la diversité biologique et la prévention de la biopiraterie ;
- La protection des "savoir-faire" traditionnels ;
- Le soutien des initiatives communautaires ou collectives de développement rural ;
- La réduction des fluctuations des prix du marché ;
- L'amélioration de la gouvernance des marchés (étiquetage et règles contre la fraude, normes et traçabilité).

Critères d'éligibilité d'un produit en IG

La valorisation des produits ayant une qualité spécifique liée à leur origine et aux savoir-faire présente :

- Développement économique et rural ;
- Protection de l'environnement ;
- Préservation des patrimoines.

Au Niger, des importantes avancées ont été enregistrées à savoir :

Prise en compte des questions de normes et qualité des produits agricoles dans les stratégies et politiques agricoles du Gouvernement ;

Politique orientée vers la promotion et de valorisation des filières à haute valeur marchande au Niger ;

Promotion de la démarche qualité liée à l'origine des produits agricoles et agroalimentaires ;

Accompagnement et appui des partenaires techniques et financiers, programmes et projets de développement.

A titre de rappel, sur la base des

critères tels que : origine du produit, organisation des producteurs, potentiel de production, potentiel de consommation, norme et qualité, quatre (04) produits ont pu être labellisés auprès de l'OAPI à travers les indications géographiques (Oignon Violet de Galmi et Kilichi du Niger) et les Marques Collectives (Tchoukou du Niger et la peau de la chèvre rousse de Maradi).

Les différents produits sont décrits sur la base d'une grille de repérage des produits susceptibles d'être éligibles en IG, élaborée par l'INAOQ et adaptée par l'OAPI. Ce travail relève de la responsabilité du Comité National chargé des Indications Géographiques sous tutelle du Ministère en charge de l'Agriculture en rapport avec les groupements demandeurs exprimant le besoin de protection et dont ils sont porteurs du produit éligible.

Quelques IG potentielles identifiées

Il faut rappeler que depuis quelques années, le comité national IG a mené des activités dans le cadre du processus de la labellisation de ces produits avec l'appui des partenaires en particulier l'OAPI, Projet qualité UEMOA, le PRODEX, le PPAAO, I3N, PAAPSS, PRADEL conformément au guide du demandeur sur les IG et à la grille de repérage des produits éligibles en IG. Les premiers travaux d'investigation ont abouti au repérage de certains produits susceptibles d'être éligibles en IG à savoir l'oignon blanc de Soucoucoutane, l'Orange de Timia, le Poivron de Diffa, l'Ail rose de Bagazam, la Croix d'Agadez, la Chaussure en cuir et peau "Balka d'Agadez", les dattes des cuvettes de Maïné, l'Oignon blanc de Gothèye, le Sel de Sambéra, violet de Galmi, Kilichi, Tchoukou et peau de la chèvre rousse. Ces 4 produits ont été décrits sur la base des grilles de repérage des produits IG, adaptation de la grille de l'INAO/Q dans l'espace OAPI suite à la mise en œuvre du PAMPIG.

Ousman Abdou
PF/IG/MAG

Produits recensés



SUPERVISION DES CULTURES IRRIGUEES

Mission ministérielle dans les régions de Tahoua, Agadez et Zinder

Le ministre de l'Agriculture, Dr Abba Issa Alambédji a effectué du 02 au 13 mars 2023, une visite du terrain dans les régions de Tahoua, Agadez et Zinder. Cette mission qui s'inscrit dans le cadre de supervision des cultures irriguées, avait pour objectif d'inspecter les exploitations agricoles de ces régions et d'échanger avec les agriculteurs locaux pour comprendre les problèmes auxquels ils sont confrontés et les solutions à apporter. Il est à noter que dans ce déplacement, le Ministre est accompagné de plusieurs cadres centraux et techniciens centraux.



Champ irrigué de poivron à Zermou

A Tahoua première étape de son périple, Mr Alambédji s'est rendu successivement sur les sites de production des tomates et d'oignons de Doguerawa, kama koma, kogui et zabi Allela pour constater de visu, l'appui de l'État en infrastructures et équipements agricoles notamment les motopompes et les seuils d'épandage avant d'exprimer son soutien aux agriculteurs et son engagement en faveur d'une agriculture durable et productive tout en prenant en

compte leurs préoccupations.

La mission ministérielle s'est ensuite rendue à Agadez où elle a visité successivement : Inkhazam, Boghol, sites de production par excellence de la pomme de terre, le périmètre irrigué de culture du blé et de la luzerne de Tiguirwit 2 du projet Irhazer, le comptoir de commercialisation des produits agricoles de Tiguirwit avant de se rendre à la chambre Régionale d'Agriculture (CRA) où elle a eu un entretien avec les organisations des producteurs maraîchers et d'agrumes de la région. L'approvisionnement en intrants, l'encadrement technique et la commercialisation des produits, la professionnalisation des chaînes de valeurs agricoles étaient au centre des échanges. Toujours dans la région, le ministre de l'agriculture a présidé la cérémonie de remise officielle de matériels topographiques à la Direction Générale du Génie Rural (DRGR) d'Agadez offerts par le Projet pôles ruraux. Cette étape a pris fin avec la Visite site maraicher féminin de la société coopérative Tedilte de la ville d'Agadez.



Site maraicher féminin de la Coopérative Tedilte de la ville d'Agadez

Dans la région de Zinder, le Ministre s'est rendu à Magaria sur le site irrigué de riz, les sites maraichers de



Site de production d'oignon de kama koma Doguerawa

Kalarwi ,de Angoual Gamji ayant bénéficié de l'appui en motopompe, le site de production du blé de Elhadj Sabiou Mamane. A kantché la délégation ministérielle a visité le site maraicher de Danbanas.

La mission a pris fin à Mirriah avec les visites du champ irrigué de poivron à Zermou et le seuil d'épandage de Machaya (commune rurale de Doum) où le Ministre a constaté de visu les impacts engendrés par la mise en valeur de cet ouvrage qui figure parmi les 39 seuils dont 6 en finition dans la région et financée par le PRODAF pour un coût global de 156.500.000 FCFA.



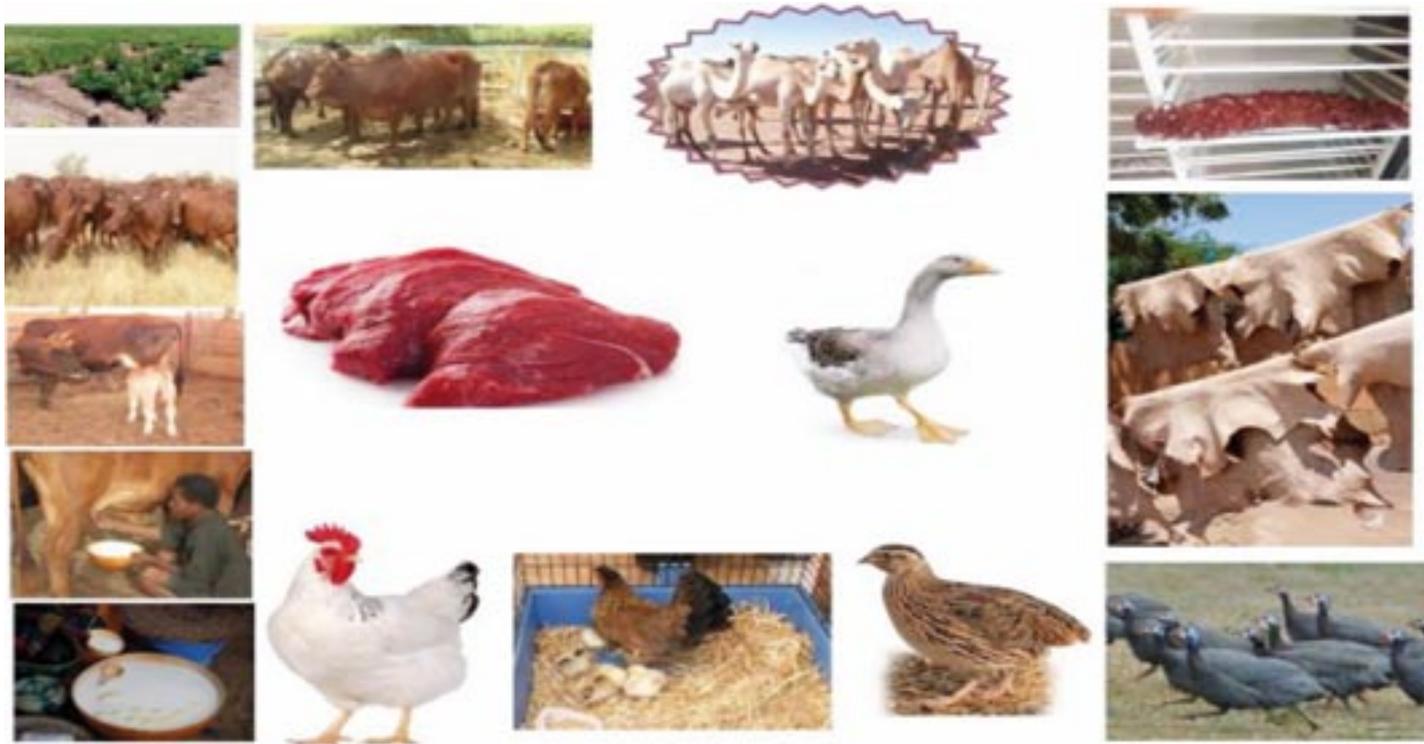
Site de production du blé (Sabiou M.)

A l'issue de cette mission qui a duré une dizaine de jours, le ministre de l'Agriculture a été amplement édifié sur la pratique de l'irrigation et des cultures de décrue, la diversité des cultures, le haut niveau de la détermination des producteurs allant chercher l'eau à des dizaines de mètres de profondeur, les appuis à apporter aux producteurs en matière d'encadrement, de financement, etc. « L'agriculture irriguée est sur des bonnes voies avec l'engagement constaté des populations et la priorité à elle accordée par les pouvoirs publics » a souligné le Ministre.

Notons enfin qu'à chaque étape, les producteurs ont saisi l'occasion pour soumettre au Ministre de l'Agriculture des doléances qui gravitent autour du soutien de l'État, au crédit agricole, à la subvention en intrants agricoles pour faire face au coût élevé sur le marché, le stockage des produits... En réponse à leurs préoccupations le Ministre a instruit les services compétents pour que des dispositions soient prises en vue de trouver des solutions durables pour améliorer leur productivité sur le marché avant d'encourager les producteurs et les assurer de sa disponibilité et de son engagement à les accompagner.

Abdourazak Chaibou
Chargé de presse MAG

Etat des lieux et atouts et contraintes de création de poles agro-industriels dans les filières d'élevage au Niger



Le Programme 239 « Développement et Promotion des Productions Animales » vise le développement des chaînes de valeur et l'intensification des productions animales.

Les chaînes de valeur animales importantes sont : le lait et ses dérivés, le bétail sur pied, la viande rouge, la viande séchée ou Kilichi, les cuirs et peaux, les œufs de consommation, la viande blanche de la volaille et les cultures fourragères. Pour cette année 2023, le Ministère de l'Élevage ambitionne d'accroître les productions à hauteur de 1 500 000 tonnes de lait, 300 000 tonnes de viande contrôlée, 500 000 pintades et 1,5 milliards d'œufs de consommation.

1. ETAT DES LIEUX DE FILIERE FILIERE LAIT

Le lait produit dans le pays vient essentiellement des bovins (53%), des caprins (28%), des camelins

(12%) et des ovins (8%).

La production laitière est largement concentrée dans l'Est du pays (57%) particulièrement dans les régions de Diffa, Maradi, Zinder et Tahoua.

En 2022, la production laitière nationale a été estimée à 1 660 858 tonnes de lait produites sur une prévision de 1 500 000 tonnes soit une augmentation respectivement de 160 858 tonnes et 76 867 tonnes par rapport à la cible de 2022 et à la réalisation de 2021.

Cependant, les besoins des nigériens en lait et produits laitiers ne sont pas totalement couverts. Au total, 9 260 657 tonnes de lait en poudre, lait concentré et yaourt (MEL, 2022) ont été importés en 2022 pour une valeur monétaire de près de 20 milliards de francs CFA.

2. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE BETAIL, VIANDE, CUIRS ET PEAUX

Malgré l'avantage comparatif, la filière bétail, viande, cuirs et peaux se caractérise par :

- la production et la commercialisation toujours par les producteurs individuels;
 - la présence timide d'opérateurs privés modernes dans la chaîne de valeur;
 - l'absence d'un plan de développement de la filière;
 - un faible taux d'exploitation du cheptel (25% en 2022): faible contribution à l'économie nationale
- En effet, malgré quelques initiatives d'installations de fermes privées autour des grands centres urbains, le système d'élevage est dominé par l'élevage extensif avec des mouvements intenses de nomadisme et de transhumance intra et extraterritoriale.

Seules 131 555 tonnes de viande contrôlée ont été produites sur une



Laiterie de Gaya

prévision de 140 000 tonnes soit un écart de 8 445 tonnes par rapport à la cible de 2022 et une augmentation de 876 tonnes comparée à la réalisation de 2021.

Cette situation est liée à la récurrence des abatages clandestins et la vétusté des infrastructures de transformation de la viande qui sont dans un état de délabrement avancé (panne de la station d'épuration, panne des camions frigorifiques, manque d'hygiène, etc.).

Quant aux cuirs et peaux, qui constituent un élément essentiel pour l'économie nationale, ils sont difficiles à exporter en tant que matière première ou en tant qu'articles finis. Pour développer ce secteur, il est nécessaire de produire et de commercialiser des cuirs écologiques qui soient d'une bonne qualité. Le développement de la chaîne cuirs et peaux du Niger a besoin d'établissement des liens de partenariat avec les collègues de la sous-région, des pays du Maghreb arabe (Tunisie) et de l'Europe (Italie).

3. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE AVICULTURE

Au Niger la filière avicole est représentée par l'aviculture traditionnelle (environ 98% des

effectifs de volailles) et l'aviculture moderne (2%).



Centre de collecte du lait de Bengou

En 2021, le cheptel aviaire national estimé à une valeur monétaire de 20,3 milliards était à près de 21 308 817 sujets répartis comme suit : Tillabéry (5 164 799) ; Tahoua (3 795 162) ; Zinder (3 570 256) ; Maradi (3 210 541) ; Dosso (2 925 939) ; Diffa (1 324 084) ; Niamey (1 123 750) et Agadez (194 286).

La production nationale d'œufs est passée de 61 117 800 en 2013 (FAOSTAT, 2017) à 536 847 000 en 2018 puis à 596 717 980 en 2019 (CIO, 2019) et à 1 049 090 000 et 1 199 090 000 respectivement en 2021 et 2022 (MEL, 2022).

Malgré cette croissance, les besoins du pays en œufs de consommation

sont couverts grâce à l'importation d'œufs à partir des pays de la sous-région notamment le Nigéria, le Ghana et même le Maroc. Au total, 3034,086 tonnes de viandes de volailles et produits aviaires congelés ; 260 502 poussins d'un jour et 32 160 œufs de consommation et à couvrir ont fait l'objet de contrôle à l'importation (MEL, 2022).

L'aviculture moderne au Niger est constituée par des souches d'origine occidentale. Les principales souches utilisées pour la production d'œufs sont préférentiellement l'Isa Brown,

le Harcco, la Decalb, la Leghorn, H&N Brown.

Compte tenu des conditions climatiques du pays le choix des souches s'avère nécessaire: par exemple, la Leghorn blanche et l'ISA Brown, tolèrent la chaleur mieux que la Harco noire qui a une tendance à l'engraissement.

L'effectif des fermes avicoles est d'environ 217 exploitations avec une forte concentration à Niamey (53%), Tillabéry (21%) Zinder (13%) et Tahoua et Dosso pour respectivement 5%.

Productions en chiffre: Poulet de chair



La production actuelle de poulet de chair est de 26,5 tonnes par semaine pour une capacité de 171,5 tonnes. C'est dire que la production avicole ne correspond qu'au 1/6 de la capacité.

Productions en chiffre: Poussin d'un jour

Les poussins d'un (1) jour sont produits à partir des Œufs à Couver (OAC) et de l'élevage des parentaux. La



production actuelle des poussins d'un jour est estimée à 65 000 poussins par semaine pour une capacité 170 000 répartie dans le tableau 3 ci-dessous.

Pour satisfaire les besoins du Pays en poussins d'un jour, les producteurs importent des OAC à partir de la France surtout.

Productions en chiffre: Œufs de table

Le nombre de pondeuses est de 365 000 pour une production totale de 10 950 plateaux de 30 œufs par jour (tableau 2). Les besoins des populations en œufs de table ne sont couverts qu'à 40%. Le gap est comblé par des importations massives des œufs en provenance du Nigeria, Burkina Faso, Bénin, etc.

Productions en chiffre: Aliments bétail et volaille

La capacité journalière actuelle de production d'aliments bétail et volaille est 330 tonnes répartie comme dans le tableau 4.

Si les conditions d'optimisation des capacités productives des fermes et des Usines d'Aliments Bétail (UAB) étaient réunies, elles pourraient produire 90 000 tonnes

d'aliments bétail qui correspond sensiblement au besoin national

4. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE CULTURES FOURRAGERES

1. Le sorgho (Sepon- 82) dont les tiges sucrées très appréciés comme fourrage dans l'alimentation des animaux ;
2. Le maïs blanc: il a des tiges très grandes avec une bonne capacité de production fourragère ;
3. Le poids d'Angole: une légumineuse utilisée dans l'alimentation des animaux, cultivée dans la bande sud de la région de Tahoua et dont les graines peuvent être



- consommées comme aliment par la population;
4. La dolique, tout comme le Pois d'Angole, le fourrage et les graines sont valorisés dans l'alimentation des animaux, et les graines très riches en protéine sont consommées par la population ;
5. Le niébé, une variété à grande capacité de production de fourrage fournie par l'INRAN;
6. L'arachide, quatre variétés d'arachide toutes livrées par l'INRAN Maradi en plus de la variété RRB reconnue



pour sa production fourragère qui est retenue comme témoin;

7. Le bourgou une graminée pérenne du milieu aquatique à forte production de biomasse.

Ferme ZEYNA

- C'est un site de culture fourragère de mil fourrager et de luzerne. La culture du mil fourrager est développée sur



un cycle de six (6) mois avec une coupe chaque mois.

La luzerne récoltée est conditionnée sous forme de balles de 20 kg vendues à la ferme à 6 000 Francs CFA la balle. Le rendement est de 4500 balles de 20 kg pour le site de 30 ha.

La ferme a démarré ces activités en 2017 et utilise un personnel (direct et indirect) de près de 300 agents.

Elle présente l'avantage d'être au carrefour de quatre (4) départements pastoraux à savoir : Tchintabaraden, Ingall, Abalak et



Tassara.

Al Manzal est une zone de refuge et de passage des animaux et les éleveurs de la zone connaissent l'itinéraire technique de la culture de la luzerne ainsi que sa valeur nutritive (près de 90% d'entre eux ont vécu en Libye).



Agropole AMANA «AL MANZAL»

La production fourragère est faite en irrigué avec une parfaite maîtrise de l'eau (forage de 240 m avec 30 m³/heure), de l'énergie (panneaux solaires de 530 KWH et d'un groupe électrogène de 200 KVA), d'un inverseur d'énergie (ECOPOWER),



de nouvelles technologies d'irrigation (pivots et E-agriculture) et de l'amendement des sols (tank de mélange d'engrais et de l'eau d'irrigation directement).

Au Niger, en dépit de certaines contraintes, le Pays dispose des atouts indéniables pour la création des Pôles Agro-industriels dans les filières d'élevage.

Ces PAI sont appelés à relever les défis liés à la création de richesse et d'emploi surtout dans le monde rural et offrir au consommateur des produits animaux sains, de bonne qualité et à des prix abordables.

Pour une meilleure installation des PAI dans les filières d'élevage il faut absolument :

1. Exploiter judicieusement tous les atouts disponibles pour chaque PAI ;
2. Lever les contraintes énumérées pour chaque PAI ;
3. Créer une synergie d'actions et une concertation permanente entre l'ensemble des acteurs concernés, les associations et les ONGs

pastorales, les professionnels œuvrant dans les filières, l'Etat, les services techniques déconcentrés, les PTF et les Projets/Programmes ;

4. Développer le PPP et le contrat – programme avec les professionnels des chaînes de valeur.

**Ministère de l'Elevage
Direction Générale
des Industries Animales**

